

# Le Ministre allemand de l'intégration veut naturaliser à tour de bras !

écrit par Nicolas Faure | 6 février 2023



**L'AfD opposée au projet Faeser sur les naturalisations**

*Alors que le ministre de l'Intérieur Faeser (SPD) envisage de faciliter le processus de naturalisation en Allemagne, l'AfD déposait cette semaine une contre-proposition : selon*

***l'Alternative für Deutschland, la loi sur la naturalisation d'avant 1991 devrait rester en vigueur et continuer à s'appliquer en la matière.***

**02 Février 2023**

**BERLIN –**

Mercredi prochain, le Bundestag se prononcera sur le droit à l'acquisition de la nationalité allemande.

**Le ministre de l'Intérieur Nancy Faeser (SPD) entend accorder le passeport allemand aux migrants et aux étrangers après cinq ans de séjour en Allemagne, voire même après trois ans dans certains cas.**

**Les connaissances et aptitudes linguistiques ne devraient plus guère avoir d'importance lorsqu'il s'agit de retraités étrangers, selon Faeser.**

**L'AfD s'oppose à ce projet de loi en proposant de revenir au droit qui prévalait avant 1991.**

Selon la motion présentée par le groupe, l'acquisition de la nationalité allemande par la naissance en Allemagne des enfants de parents étrangers devrait à l'avenir être abolie, tout comme le « droit à la naturalisation en raison d'un séjour prolongé dans le pays ».

**L'AfD exige des décisions au cas par cas**

« L'AfD entend ainsi rétablir le principe – ayant déjà fait ses preuves – de prévention de la multi-nationalité », peut-on lire dans cette contre-proposition.

Selon ce principe, les enfants étrangers nés en Allemagne ne se verraient accorder une possibilité de naturalisation que s'ils étaient « apatrides à la naissance et le sont restés ».

En revanche, « le droit à la naturalisation devrait être maintenu pour les personnes qui ont renoncé à la nationalité allemande, ou l'ont perdue à l'époque du nazisme ».

La naturalisation « doit redevenir une décision discrétionnaire juridiquement fondée, prise au cas par cas »,

selon le groupe de l'AfD.

Cette décision devrait être guidée par le fait de ne procéder qu'à des naturalisations qui renforcent la communauté allemande » [...]

### **Pas de doubles passeports**

Les modifications apportées au droit de la nationalité depuis 1990 ont « introduit une quantité considérable de conflits (...) de loyauté, du moins potentiels, en République fédérale d'Allemagne, et ont affaibli sa cohésion interne dans son ensemble », peut-on lire dans l'exposé des motifs du projet de loi.

L'abandon des « principes traditionnels et habituels du droit allemand à la nationalité » doit donc être annulé.

Toujours selon l'AfD, « Il est important d'éviter l'acquisition de plusieurs nationalités en ce qui concerne les étrangers vivant en Allemagne ».

**afd.de – Pressemitteilungen – Trad. Nicolas Faure pour  
Résistance Républicaine**